

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 30 MAI 2023

25 MAI 2023 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le mardi 30 mai 2023 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 mai 2023 – Présentation du projet de lotissement par Mme LEGOUPIL représentante de la société TECAM – Cession terrain rue de la Poterie – Contrat de gérance du service assainissement : assistance à maîtrise d'ouvrage – Service assainissement : ligne de trésorerie et contrat de prêt – Assainissement rue du Moulin à Tan : devis Artelia - Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MAI 2023

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël et MABIRE Caroline.

Etaient absents excusés : TROCHUT Marie-Christine (procuration à LECOMTE Sébastien), FOUILLEUL Anne-Charlotte (procuration à DEFOY Marine), HAMEL Coralie (pouvoir à DE PAËPE Philippe) et HEURTAUX Jean-Claude (procuration à M. HOUSTIN).

Etaient absents : BERNARD Virginie, LECAUDEY Denis et VASTEL Philippe

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Mme DEFOY Marine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 9 mai 2023.

Mme LEGOUPIL du bureau TECAM n'étant pas arrivée, Monsieur le Maire propose d'aborder la présentation du projet de lotissement en fin de réunion.

D20230601.CESSION TERRAIN RUE DE LA POTERIE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 3 avril dernier, le conseil avait décidé à l'euro symbolique la partie de la parcelle AD120 utilisée comme parking du pôle communautaire.

Après réception du projet de bornage, il s'avère que la parcelle AD123 est également partiellement impactée par le parking du pôle.

Après en avoir délibéré le conseil :

- décide de céder à l'euro symbolique 370 m² de la parcelle cadastrée AD120 et 88 m² de la parcelle cadastrée AD123 utilisées comme parking du pôle de proximité à l'acquéreur du bâtiment (la sci Vers l'Orangerie) sous réserve de respecter les servitudes de passage qui seront stipulées dans l'acte notarié.
- autorise le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier et notamment l'acte notarié.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 30 MAI 2023

Cette délibération annule et remplace la délibération D20230423 en date du 3 avril 2023.

Arrivée de M.HOUSTIN

Mme MABIRE, après avoir questionné lors du dernier conseil « où en est le dossier de dépôt des droits publics pour le changement de destination des locaux de la halle », réitère sa demande, rappelle que ce dossier est nécessaire et doit être déposé afin de permettre l'installation de l'association Familles Rurales (lieu associatif). Elle informe le conseil que les délais d'instruction de ce type de demande sont longs (5 mois).

M. le Maire confirme que le nécessaire n'a pas été fait. Vu la répétition de la demande, il précise que les membres du conseil sont informés depuis plusieurs mois de ce projet et que cette information donnée plus tôt aurait permis d'anticiper la gestion de ce dossier.

Mme MABIRE n'ayant pas accepté les remarques formulées, décide de quitter la réunion « en claquant la porte ».

M. Le Maire regrette ce comportement et clos la discussion.

Départ de Mme MABIRE

D20230602. CONTRAT DE GERANCE DU SERVICE ASSAINISSEMENT : ASSISTANCE MAÎTRISE OUVRAGE

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de gérance du service d'assainissement de la commune déléguée de Gavray arrive à échéance le 31 mars 2024 ; par conséquent il convient de renouveler le contrat.

Compte tenu des modalités administratives réglementaires il est préférable de se faire assister pour un bureau d'études.

Un contact a été pris avec la société NTE qui avait déjà travaillé avec la commune en 2013 pour le contrat en cours.

La prestation pour un suivi complet de la procédure est estimée à 5 700 € TTC.

La prestation comprend : la réunion démarrage (calage du planning et collecte des données), la réalisation du rapport sur le choix du mode de gestion et présentation, le préparation des procès-verbaux et des délibérations tout au long de la procédure, la rédaction du dossier de consultation des entreprises, l'assistance pendant la consultation, la participation à la commission d'ouverture et l'analyse des candidatures, les négociations et auditions des candidats, assistance pour la mise au point du contrat et la fin de la procédure.

Il est proposé au conseil d'accepter la proposition de NTE et d'autoriser le Maire à signer le devis pour la prestation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition du bureau d'études NTE pour une mission complète d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement du contrat de gérance du service d'assainissement collectif et autorise le Maire à signer le devis pour cette prestation.

D20230603 –BUDGET ASSAINISSEMENT : AVANCE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'agrandissement de la station d'épuration sont en cours et qu'afin de pouvoir mandater les entreprises et dans l'attente du versement des subventions, il serait souhaitable d'obtenir une avance de trésorerie du budget principal vers le budget d'assainissement à hauteur de 200 000 €.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 30 MAI 2023

Cette avance pourra être remboursée au fur et à mesure de l'encaissement des subventions obtenues dans ce projet.

Cette avance devra être impérativement remboursée avant le 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil accepte cette avance de trésorerie d'un montant de 200 000 € du budget communal vers le budget assainissement.

Cette délibération annule et remplace la délibération D20230103 en date du 10 janvier 2023

BUDGET ASSAINISSEMENT : CONTRAT DE PRÊT

Le conseil est informé qu'une démarche est en cours sur la souscription d'un prêt auprès de la Banque des Territoires pour le reste à charge dans le cadre des travaux de la station d'épuration et des réseaux.

Il s'agit de prêt type AQUAPRET basé sur le taux du livret A + 0.40 %.

D20230604. ASSAINISSEMENT RUE DU MOULIN A TAN

Monsieur le Maire rappelle que le SDEAU50 envisage des travaux sur le réseau d'eau potable rue du Moulin à Tan et dans le cadre de ces travaux, il convient de réaliser en parallèle l'extension du réseau d'assainissement dans cette rue.

M. LETELLIER, adjoint à l'assainissement, précise les modalités de réalisation de cette extension, qui concerne environ 15 habitations.

Comme expliqué lors du dernier conseil, il est proposé un devis du bureau d'études ARTELIA pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'assainissement rue du Moulin à Tan en parallèle des travaux de renouvellement d'eau potable menés par le SDEAU50.

Ce dossier pourra être subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 40 %.

Le montant des honoraires pour cette mission s'élève à 10 690€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, accepte la prestation d'ARTELIA et autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec cette entreprise.

Un groupement de commandes sera nécessaire avec le SDEAU50 pour la réalisation des travaux.

D20230605. PROJET DE LOTISSEMENT RUE DU VALJOIE.

M. le Maire, en l'absence du Cabinet Tecam, présente au conseil le projet de lotissement rue du Valjoie. Ce projet a été établi avec l'entreprise TECAM assurant la maîtrise d'œuvre de l'opération, et les commissions Urbanisme et Travaux.

Le projet prévoit 20 lots : 16 lots libres de 355 à 445 m² et 1 macro-lot de 4 logements sur une surface de 875 m².

Certains élus regrettent le manque d'espaces verts publics.

M. le Maire précise que ce projet est en phase avec le futur PLUi, instauré par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010, qui contraint notamment un nombre de logement minimum par hectare.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer la demande de permis d'aménager.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 30 MAI 2023

INFORMATIONS DIVERSES.

- Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 :

L'élection des délégués se déroulera le **vendredi 9 juin à 18 h** lors d'un conseil exclusivement consacré à cette élection. Monsieur le Maire rappelle que la date est imposée par M. le Préfet et expose l'aspect réglementaire de cette élection :

- Notre collectivité dispose de 7 délégués et 4 suppléants ;
- Pour les communes de plus de 1 000 habitants, conformément à l'article L. 289 du code électoral les listes de candidats doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe (L. 289). Le début de la liste correspond aux candidats à l'élection des délégués titulaires, suivront les suppléants dont l'ordre résulte de leur rang de présentation.
- Il peut y avoir une ou plusieurs listes complètes ou incomplètes.
- L'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément sur une même liste. Les candidats se présentent donc globalement et non spécifiquement à l'élection de délégué ou de suppléant.
- La déclaration de candidature est rédigée uniquement sur papier libre. Elle doit contenir les mentions suivantes :
 - o Le titre de la liste présentée : chaque liste doit se présenter sous une dénomination qui lui est propre afin qu'il n'existe pas de confusion.
 - o Les nom, prénom, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.
- Les listes des candidats doivent être déposées auprès du maire aux dates et heures fixées pour la séance au cours de laquelle le conseil est appelé à élire les délégués et suppléants. Elles peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

- Visite de M. le Sous-Préfet:

M. MINICONI, sous-préfet sera présent lundi 26 juin à partir de 14h30 en notre mairie et M. le Maire invite l'ensemble des conseillers municipaux.

-Evénements passés :

- Tour de la Manche : tout s'est bien déroulé ; un remerciement à tous les signaleurs bénévoles et à l'ensemble des personnes qui ont participé à l'organisation de cette manifestation.
- Groupe scolaire des Bords de Sienne : M. HOUSTIN rapporte que la journée porte ouverte s'est bien déroulée même si le nombre de famille était moindre que l'an dernier. La directrice reprendra contact avec les services de la mairie pour faire le point sur les inscriptions potentielles. Certains élèves ont participé à Jazz sous les Pommiers.
- La course de Côte s'est bien déroulée avec 800 entrées payantes.
- Un local des Halles a été accordé pour une durée de 3 mois pour l'association de musique de M. ENEE Sébastien avec l'obligation de quitter les lieux si la commune a besoin de ce local.
- Une nouvelle association de passionnés de moto custom s'est créée en 2022. Le Président, M. LEFRANC a rencontré M. le Maire pour présenter l'association et demander une mise à disposition d'un local. M. le Maire a rappelé qu'il n'est pas possible d'offrir un local à la cinquantaine d'associations présentes sur la commune. Cette association organise des balades et des rassemblements. Le premier aura lieu le 25 juin à 9h sous le préau derrière la mairie.
- Les équipes de Foot et de Hand ont performé dans leur discipline et accéderont à la division supérieure.

Prochains conseils municipaux : Les vendredi 9 juin et mardi 11 juillet.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 30 MAI 2023

QUESTIONS DIVERSES

Mme PAYSANT DAMOUR invite les membres du conseil à un concert de la chorale « La Canterie du Rey » de Coutances, à l'église de Montaigu-les-Bois, le vendredi 9 juin à 20h30.

M. Le Maire informe de la réception d'un courrier annonçant une représentation de la chorale de Granville « Echo du Roc » le dimanche 11 juin à 16h en l'église de Gavray.

M. DELAMARCHE expose le problème de saturation des points d'apports volontaires.

M. MAUSSION évoque le problème du passage des bus scolaires au niveau du bas de la Rue Haute Rue et le comportement de certains chauffeurs de bus scolaires.

M. LETELLIER expose que les travaux de réseaux d'assainissement rue Haute Rue et Grosse Pierre débuteront fin juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 30 mai 2023 contient cinq délibérations numérotées D20230601 à D20230605.

Le Maire

